

1. Désignation de la substance et de la société

1.1. Identificateur de produit

Terre siliceuse de Neubourg / Aucun autre synonyme / N° CAS 1020665-14-8

Numéro d'enregistrement REACH

Exempté d'enregistrement REACH conformément à l'annexe V.7.

Désignation commerciale des produits

SILLITIN V 85, V 88, N 82, N 85, N 87, Z 86, Z 89, SILLIKOLLOID P 87 et leurs versions puriss.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance

SILLITIN et SILLIKOLLOID sont utilisées comme substances de remplissage fonctionnelle dans les élastomères, les matières plastiques, les peintures et les vernis, les additifs alimentaires, les colles, les produits de polissage et d'entretien, les électrodes à souder ainsi que dans l'industrie du bâtiment et l'industrie chimique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur, auteur de la fiche de données de sécurité

HOFFMANN MINERAL GmbH

Münchener Straße 75, D-86633 Neuburg (Donau)

N° de téléphone : ++49 (0) 84 31 53-0 ; N° de télécopie : ++49 (0) 84 31 53-3 30

www.hoffmann-mineral.com, info@hoffmann-mineral.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : ++49 (0) 84 31 53-0 -> Non disponible en dehors des heures de bureaux

2. Risques possibles

2.1. Risques pour l'homme et pour l'environnement

La teneur en acide silicique cryptocristallin peut générer des poussières fines qui inhalées peuvent avoir un effet fibrogène dans les poumons. L'inhalation prolongée d'importantes concentrations de poussière A peut provoquer la silicose. Les expositions sur le lieu de travail aux poussières A de l'acide silicique cryptocristallin devraient être mesurées et surveillées.

2.2. Classification de la substance

Selon le règlement (CE)1272/2008, ce produit est classé comme STOT RE1

Aucune classification selon la directive 67/548/CEE

2.3. Éléments d'étiquetage

Pictogramme signalant un danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H 372, risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence :

P 260, ne pas respirer les poussières.

P 285, lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

2.4. Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique d'origine naturelle et ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

3. Composition/Informations sur les composants

3.1. Caractéristiques chimiques (substances individuelles)

Description : la terre siliceuse et ses marques commerciales SILLITIN et SILLIKOLLOID est un mélange naturel présent dans la nature d'acide silicique amorphe et cryptocristallin et de kaolinite lamellaire.

En tant qu'unité minéralogique, la terre siliceuse de Neubourg a été classée sous le n° CAS spécifique 1020665-14-8 en tant que « Siliceous Earth ». Le numéro EINECS est 310-127-6.

3.2. Composants

N° CAS	Désignation selon la directive européenne	Classification selon la GHS / CLP
7631-86-9	Acide silicique cryptocristallin (poussière A)	STOT RE1 ; H372
7631-86-9	Acide silicique amorphe	pas de classification
1318-74-7	Kaolinite	pas de classification

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau claire et consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air libre. En cas de troubles, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Aucune mesure de premier soin nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme de ce type n'est observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats ou traitement particulier nécessaires

Aucune action spécifique n'est nécessaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

5.2. Dangers particuliers émanant de la substance

Le produit, lui-même, est non combustible. Ne libère aucun produit de décomposition dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le dégagement de poussière. Porter un masque respiratoire en cas de fort dégagement de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale. Voir également la section 12.

6.3. Méthodes et matériel de retenue et de nettoyage

Eviter de balayer à sec. Pour aspirer, utiliser un aspirateur industriel (au moins classe de poussière M) ou humidifier à l'eau et balayer.

Conserver dans des récipients fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour la sécurité de manipulation

Eviter le dégagement de poussière. Prévoir des mesures d'aspiration appropriées aux emplacements où de la poussière se forme.

En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire et voir la section 8.

Manipuler les sacs et les BigBags avec précaution pour éviter tout éclatement ou toute déchirure accidentel(le).

Enlever et laver les vêtements souillés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les conteneurs bien fermés.

Prévoir une protection contre la poussière pendant l'ensilage.

7.3. Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stockage dans un environnement sec.

7.4. Remarques relatives à la protection contre l'incendie et aux risques d'explosion

Aucune mesure de protection de lutte contre l'incendie particulière n'est nécessaire.

7.5. Classe de stockage

13 (selon le « VCI-Konzept », règlement de la fédération allemande de l'industrie chimique) –
Matières solides non inflammables

8. Limitation et contrôles de l'exposition/équipement personnel de protection

8.1. Remarques complémentaires relatives à l'agencement des postes techniques

Veiller à maintenir une aération et une aspiration correctes sur les machines de façonnage et aux endroits présentant un risque de dégagement de poussière.

8.2. Composants dont les seuils doivent être contrôlés pour le poste de travail

En maintenant une concentration de $\leq 0,10 \text{ mg/m}^3$ (valeur moyenne de couche), mesurée en taux de poussière alvéolaire (poussière A) de la teneur en acide silicique cryptocristallin, les affections silicotiques chez les collaborateurs peuvent être exclues avec une probabilité à peu près certaine. Les activités effectuées dans une atmosphère chargée de poussière doivent être surveillées : Prélèvement d'échantillons de poussière conformément aux normes EN 481 et TRGS 402 / concentration de la poussière A de la teneur cryptocristalline selon la BIA 8522 (FTIR)

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.hoffmann-mineral.com

8.3. Equipement de protection individuelle

Mesures de sécurité générales	Se laver les mains avant les pauses et après la fin du travail. Ne pas inhaler de poussière. Ne jamais manger ni boire pendant le travail. Enlever les vêtements souillés et les laver avant réutilisation.
Protection respiratoire	En cas de dégagement t de poussière au-delà d'une concentration de $0,15 \text{ mg/m}^3$ (poussière A) porter un masque pour poussières fines (FFP 2).
Protection des mains	Ne s'applique pas
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux
Protection du corps	Ne s'applique pas
Mesures d'hygiène	Bien dissocier les vêtements de tous les jours des vêtements professionnels.

8.4. Limitation et contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
Forme	solide, poudre
Couleur	blanc / beige
Odeur	inodore
Seuil olfactif	non pertinent
pH	5 – 8
Méthode : 400g/l d'eau à 20°C	
Point de fusion	> 1600 °C
Densité à 20 °C	2,6 g/cm ³
Méthode : DIN ISO 787 partie 10	
Forme du grain	corpuseculaire / lamellaire
Hydrosolubilité à 20 °C	très faible
Méthode : DIN ISO 787 partie 8	
Solubilité dans l'acide fluorhydrique	oui

9.2. Autres informations

Des enquêtes minéralogiques minutieuses (*Göske, certification n° 7042729*) révèlent que la teneur en acide silicique de la terre siliceuse de Neubourg constitue une pièce minéralogique totalement unique jamais encore décrite sous cette forme en aucune autre endroit de découverte au monde.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.hoffmann-mineral.com

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif

10.2. Stabilité chimique

Stable chimiquement

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent

11. Informations toxicologiques

11.1. Toxicité aiguë, orale, cutanée et par inhalation

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.5. Risque d'aspiration

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.6. Toxicité pour la reproduction

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.7. Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.8. Cancérogénicité

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas pertinents.

11.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Etant donné que la teneur en acide silicique cryptocristallin peut former des poussières A inhalables, ce produit est classé STOT RE1, selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008.

L'inhalation prolongée d'importantes concentrations de poussière A peut provoquer la silicose.

Etudes « in-vivo »- et « in-vitro » et constatations sur l'homme

Comme l'ont montré les études analytiques des phases de la terre siliceuse de Neubourg, celle-ci contient de l'acide silicique cryptocristallin. Un effet fibrogène ne peut pas être exclu pour cette teneur lorsqu'elle se présente sous forme de poussière. Cela signifie qu'une inhalation prolongée d'importantes concentrations de poussière peut provoquer la silicose. Il est donc recommandé de surveiller les expositions aux poussières de l'acide silicique cryptocristallin et de ne pas dépasser les taux d'exposition maximaux.

Ce potentiel de risques semblable à celui du quartz, la discussion déclenchée par le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) depuis 1997 et la nouvelle classification du quartz ont conduit à réaliser également des études approfondies en matière d'effet toxique sur la terre siliceuse de Neubourg dont la teneur en acide silicique a été caractérisée jusqu'à ce jour comme du quartz. Plusieurs études « in-vitro » réalisées ces dernières années par l'IBE (Bruch et al., 2001 à 2007) avec une validation croisée par rapport aux expériences « in-vivo » ont indiqué un profil toxicologique nettement différent de la terre siliceuse de Neubourg lors de l'évaluation du modèle vectoriel et certes une toxicité nettement plus faible par rapport aux autres produits contenant du quartz.

Il convient ici de renvoyer à un commentaire limitatif paru dans la revue du CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) de 1997, qui relativise de façon intéressante les risques cancérogènes du quartz pour l'homme (classification : groupe 1) :

« L'évaluation globale du groupe de travail du CIRC a mis en évidence que l'effet cancérogène ne pouvait être constaté dans toutes les situations industrielles étudiées. L'effet cancérogène peut être fonction des caractéristiques inhérentes à l'acide silicique cristallin ou de facteurs externes ayant une incidence sur l'activité biologique ou sur la dispersion des polymorphes d'acide silicique. »

Une étude de cohorte (étude KAFKA effectuée en 2011 par l'IPA (Institut für Prävention und Arbeitsmedizin)) réalisée par Hoffmann Mineral a confirmé cette particularité. Elle rassemble 675 employés qui ont travaillé entre 1923 et 2007 chez Hoffmann Mineral.

Il est possible de résumer comme suit les résultats concernant l'hygiène du travail réunissant plus de 80 années d'expérience dans la manipulation de la terre siliceuse de Neubourg :

Concernant le cancer du poumon :

Bien qu'un grand nombre d'employés ait été exposé à une très forte concentration cumulée (jusqu'à 90 mg/m³ x nombre d'années) d'acide silicique cryptocristallin, aucun risque de cancer du poumon significatif au niveau statistique n'a pu être constaté.

Concernant la silicose :

Une maladie silicotique chez employés ayant travaillé sous terre et ayant été longuement exposés à des concentrations de poussière alvéolaire (acide silicique cryptocristallin) inférieure à 0,15 mg/m³ peut être exclue selon une probabilité à peu près certaine.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non pertinent

Les substances indiquées à la section 3 « Composition/Informations sur les composants » appartiennent à la classe minéralogique des silicates/oxydes et constituent une composante fréquente de la croûte terrestre. Aucun dommage écologique connu ou à prévoir.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non pertinent

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent (Il existe des organismes qui accumule l'acide silicique pour la formation de leur squelette/carcasse.)

12.4. Mobilité dans le sol

Négligeable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Selon les règlements 2000/532CE et 2001/118/EC, cette matière n'est pas classée comme déchet dangereux.

Elimination des déchets ou du produit non utilisé : Peut être évacué dans une décharge en respectant les réglementations locales. Le recyclage est préférable à l'élimination. Lors du dépôt à la décharge, la matière doit être bien fermée afin d'éviter le dégagement de poussière.

Code déchet

Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au catalogue européen des déchets (CED) car seule l'utilisation par le consommateur permet son classement. Le code déchet doit être déterminé en concertation avec l'instance régionale chargée de l'élimination des déchets.

Nom des déchets

Déchets d'acide silicique

Obligation de justification (O/N) ? N

Emballages vides

Recommandation

Les emballages vides doivent être réutilisés, recyclés ou détruits comme il convient.

Attention

Possible dégagement de poussière lors du pliage des sacs en papier vides et des conteneurs souples. Respecter à cet effet les mesures relatives à la sécurité au travail !

14. Indications relatives au transport

14.1. Numéro UN

Non pertinent

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non classé ; IMDG : Non classé ; ICAO/IATA : Non classé ; RID : Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

15. Informations réglementaires

15.1. Evaluation de la sécurité chimique

Exempté d'enregistrement REACH conformément à l'annexe V.7.

16. Autres informations

Matériaux de tiers

Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par HOFFMANN MINERAL sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux d'HOFFMANN MINERAL, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. La responsabilité d'HOFFMANN MINERAL ne peut être engagée qu'en cas d'utilisation de produits HOFFMANN MINERAL.

Responsabilité

Les informations mentionnées s'appuient sur le savoir-faire et les connaissances d'HOFFMANN MINERAL et sont conformes aux données indiquées. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée quant à l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité de ces informations. L'utilisateur est responsable de s'assurer de l'adéquation et de l'intégrité de ces informations pour l'utilisation visée.

Formation

Les travailleurs doivent être informés de la présence d'acide silicique cryptocristallin afin de garantir une manipulation sûre du produit dans le sens de « bonnes pratiques de manipulation ».

Dialogue social au sujet de l'acide silicique cristallin inhalable

Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de l'acide silicique cristallin et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : <http://www.nepsi.eu> et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de l'acide silicique cristallin alvéolaire. Documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Fiche de données de sécurité conforme aux règlements (EC) 1907/2006, (EC) 1272/2008 et (EC) 453/2010
SILLITIN, SILLIKOLLOID

Version 1.00.01

Révision : 07.03.2012. Date d'impression 17.04.2012

Page 9 de 9



**HOFFMANN
MINERAL**

HOFFMANN MINERAL GmbH
D-86633 Neuburg a. d. Donau
☎ +49 84 31 53-0
www.hoffmann-mineral.com
info@hoffmann-mineral.com

DE **GEFAHR**
Kieselerde
CAS-Nr. 102985-14-8
Schädigt die Lunge bei
längerer oder wiederholter
Inhalation.
Staub nicht einatmen,
Bei unzureichender
Belüftung Atemschutz
tragen.

BG **ОПАСНО**
Кварцова пръст
CAS-Nr. 102985-14-8
Почивка уреджани на белите
дробове посредством
предългана или повторна се
инхалация.
Не вдъхват праха.
В случай на лоша вентилация
носите респираторни предпазни
средства.

CN **危险**
硅尘
CAS No. 102985-14-8
长时间吸入或反复吸入可损伤肺部。
请勿吸入粉尘。
通风不足时请佩戴呼吸防护用品。

CZ **NEBEZPEČÍ**
Křemelinová zemina
č. CAS 102985-14-8
Při dlouhém nebo opakovaném inhalaci
poškozuje plics.
Nevdechujte prach.
V případě nedostatečného větrání
používejte vybavení pro ochranu
dýchacích cest.

DK **FARE**
Kieseldord
CAS-nr. 102985-14-8
Skadligt for lungeme
længerevarende eller gentagen
inhalation.
Støv må ikke indåndes.
Ved utilstrækkelig ventilation
anvendt åndedrettsværn.

EE **OHT**
Ränimüü
CAS nr 102985-14-8
Kahjustab kopsu pikajärgel või
korduvul inhaleerimisel.
Tõhnu mitte sisse hingata.
Ebaselava ventilatsioon korral kanda
hingamisteede kaitsevahendeid.

EG خطر
رمال السيليتا، رقم التسجيل الكيميائي
102985-14-8 (CAS)
تضر الرئتين في حالة الاستنشاق الطويل أو المتكرر.
تجنب التنفس الغبار.
تجنب الزواقي التنفسية في حالة عدم وجود تهوية كافية.

ES **PELIGRO**
Tierra silicea
n.º CAS 102985-14-8
Provoca daños en los pulmones tras
inhalación prolongada o repetida.
No respirar el polvo.
En caso de ventilación insuficiente,
usar equipo de protección
respiratoria.

FI **VAARA**
Kvartsli
CAS-nro 102985-14-8
Vahingollista keuhkoja pikajatkavasti
tai toistuvasti hengittelyssä.
Älä hengitä pölyä.
Käytä hengitysohjainta, jos
ilmanvaihto on riittämätön.

FR **DANGER**
Silice
n° CAS 102985-14-8
Risque avéré d'effets graves pour les
poumons à la suite d'inhalations répétées
ou d'une inhalation prolongée.
Ne pas respirer les poussières.
Lorsque la ventilation du local est
insuffisante, porter un équipement de
protection respiratoire.

GB **DANGER**
Siliceous Earth
CAS # 102985-14-8
Causes damage to lung through
prolonged or repeated inhalation.
Do not breathe dust.
In case of inadequate ventilation wear
respiratory protection.

GR **ΚΙΝΔΥΝΟΣ**
Ασπίδια από μαρμαίτινα
CAS-Αριθ. 102985-14-8
Προκαλεί βλάβες στους πνεύμονες,
όσο περισσότερο επαναλαμβανόμενη ή
αποδομημένη εισπνοή.
Μην αναπνέετε σκόνη.
Σε περίπτωση ανεπαρκούς αερισμού,
να φορέτε μέσο προστασίας
πνεύμονας, ως αναπνευστήρα.

HU **VESZÉLY**
Kvartóid
CAS-szám: 102985-14-8
Hosszabb vagy ismételt belégzés
esetén károsítja a tüdőt.
A por belegezése tilos.
Nem megfelelő szellőzés esetén
legyezővel kell dolgozni.

IR خطر
سیلیس، شماره
CAS: 102985-14-8 /
بر صورت استنشاق مکرر یا مکرر موجب آسیب
به ریه خواهد شد.
از تنفس غبار یا پودر سلیس
بر صورت عدم وجود تهویه کافی یا نامناسب
استنشاق کنید.

IT **PERICOLO**
Silice
No. CAS 102985-14-8
Provoca danni ai polmoni in caso di
inhalazione prolungata o ripetuta.
Non respirare il polvere.
In caso di ventilazione insufficiente
utilizzate un apparecchio respiratorio.

JP **危険**
シリカ
CAS No. 102985-14-8
長期または繰り返し吸入すると、
肺を害します。
粉塵を吸入しないでください。
換気状態が悪い場合は、呼吸マ
スクを着用してください。

KR 위험
실리카
CAS-No. 102985-14-8
장기간 노출되거나 반복적으로 흡입하
면 폐에 손상을 줍니다.
분말 먼지를 흡입하지 마십시오.
풍량이 불충분한 경우에는 마스크를 작
용하십시오.

LT **APDRAUDJUMS**
Tilagiamis
CAS-Nr. 102985-14-8
Įveičiant iliką jau kvėpuojant ar dažnai
įkvėpiant gali pažeisti plaučius.
Neįkvėpti dulkių.
Esant nepakankamam vėdinimui,
naudoti kvėpavimo tūčių apsaugos
priemonės.

LV **PAVOJUS**
Silice smiltis
CAS-Nr. 102985-14-8
Ilgais laiku bojājumus, ja ilgstoši
vai atkārtoti ieelpojas.
Nesūņot putekļus.
Nepietiekas ventilācijas gadījumā
izmantot glābēkoku.

MY **BAHAYA**
Silika
no. CAS 102985-14-8
Merosakkan paru-paru jika diisut
untuk lamboh berpanjangan atau
berulangan.
Jangan menyedut debu.
Gunakan perlindungan bermaska jika
pangaliran udara tidak cukup.

NL **GEVAAR**
Kieselduor
CAS-nr. 102985-14-8
Veroorzaakt longbeschadiging bij
langdurig of herhaaldelijke inhalatie.
Stof niet inademen.
Bij onvoldoende ventilatie een
geschikte adembescherming dragen.

NO **ADVARSEL**
Kieselduor
CAS-Nr. 102985-14-8
Skader lungene ved gjentatt
innånding over lengre tid.
Pust ikke inn støvet.
Bruk munbeskyttelse ved
utilstrekkelig lufting.

PL **NEBEZPEČENSTWO**
Krzemionka
nr CAS 102985-14-8
Powoduje uszkodzenie płuc poprzez
długotrwałe lub powtarzane
wdychanie.
Nie wdychać pyłu.
W przypadku niedostatecznej
wentylacji stosować indywidualne
środki ochrony dróg oddechowych.

PT **PERIGO**
Terra silicea
n.º CAS 102985-14-8
Provoca danos nos pulmões após
inhalção prolongada ou repetida.
Não inalar pó.
Em caso de ventilação inadequada,
usar proteção respiratória.

RO **PERICOL**
Pământ siliceu
nr. CAS 102985-14-8
Provocați lezuni ale plămânilor în caz
de inhalare prelungită sau repetată.
Nu inspira praful.
În cazul în care ventilația este
insuficientă, purtați echipament de
protecție respiratorie.

RU **ОПАСНО**
Кремнезем, пер.
№ CAS 102985-14-8
Вреден для легких при
длительном или неоднократном
вдыхании.
Вдыхание пыли не допускается.
При недостаточной вентиляции
использовать средства защиты
органов дыхания.

SE **FARA**
Kieseldord
CAS-nr 102985-14-8
Skader lungarna vid upprepat eller
lång tid inandning.
Andas inte in damm.
Använd andningskydd vid
otillräcklig ventilation.

SJ **NEBEZPEČENSTVO**
Kremenka
il. CAS 102985-14-8
Pri daljšem in ponovljenem se
vdihovanju škodi pljučem.
Ne vdihavati prahu.
Ob nezadostnem prezračevanju nositi
opremo za zaščito dihal.

SK **NEBEZPEČIE**
Kremelinová zemina
č. CAS 102985-14-8
Pri dlhšej alebo opakovanej inhalácii
poškodzuje pľúca.
Nevdychujte prach.
V prípade nedostatočného vetrania,
používajte ochranu dýchacích ciest.

TH **อันตราย**
ซิลิกา
CAS-Nr. 102985-14-8
ทำอันตรายต่อปอดจากการสูดดม
ฝุ่นหรือ
การหายใจเอาฝุ่นเข้าไป
ตลอดเวลาหรือหายใจเอาฝุ่นเข้าไป
เป็นครั้งคราว

TR **TEHLİKE**
Silice Tozrak
CAS-Nr. 102985-14-8
Uzun süreli veya tekrarlı olarak
inhalasyon (çine çekme) durumunda
akciğerlere hasara neden olur.
Tozu lenfiks etmeyiniz.
Yetersiz havalandırma ortamını
konuyucu maske kullanınız.

VN **RỦI RO**
Đá tràm tích (Diatomit)
CAS-Nr. 102985-14-8
Gây thiệt hại cho phổi nếu hít vào
lâu hoặc nhiều lần.
Bụi xin đừng hít vào.
Số dụng bộ phận bảo vệ hạt thở khi
không khí không thông đầy đủ.